

**QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005**

**Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde**

**DIXIÈME ANNÉE N°1167 DU 5 JANVIER 2015**

**1801/2015 : 214<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE**



**SUIVEZ NOUS SUR**



NOUS SOMMES  
410 335 SELON LE  
DERNIER RECENSEMENT

# LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 13

SANTÉ page 18

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 20

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 22

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 24

Nombre de pages :26

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :**  
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

## ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 55 93 53 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 55 93 53 ;

Agence de presse : Média info

## RÉDACTION

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : ELUTHER JEAN PAUL**

**COMITÉ DE RÉDACTION: José Ayassamy; Romuald Myriam; Jacques Davila; Wesley Aminata.**

# À LA UNE

## **2015 – 2024 , DÉCENNIE INTERNATIONALE DES PERSONNES D'ASCENDANCE AFRICAINE**

**En proclamant cette Décennie, la communauté internationale distingue les personnes d'ascendance africaine comme groupe dont les droits humains doivent être promus et protégés. Environ 200 millions de personnes se considérant d'ascendance africaine vivent en Amérique. Des millions d'autres vivent dans diverses régions du monde, et ce, en dehors du continent africain. Les individus d'ascendance africaine sont, dans le monde entier, parmi les groupes les plus pauvres et les plus marginalisés de la population, que ce soit comme descendants de victimes de la traite européenne et arabe des esclaves ou comme migrants plus récents. D'après les conclusions et les études menées par des organismes nationaux et internationaux, les personnes d'ascendance africaine continuent d'avoir un accès restreint à un enseignement et à des services de santé de qualité ainsi qu'au logement et à la sécurité sociale. L'on ne fait souvent pas cas de leur situation et l'on n'accorde pas suffisamment de poids ou de respect à l'action qu'elles mènent pour remédier aux conditions dans lesquelles elles vivent. Elles subissent bien souvent une discrimination sur le plan de l'accès à la justice et doivent faire face à des taux alarmants de violence policière, outre le profilage racial. Leur participation à la vie politique reste d'ailleurs souvent faible, sur le plan du vote électoral ou de l'occupation de postes politiques. De plus, les personnes d'ascendance africaine peuvent pâtir de formes multiples, aggravées et conjuguées de discrimination fondées sur d'autres motifs connexes, comme l'âge, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine sociale, la fortune, le handicap, la naissance ou toute autre situation. La promotion et la protection des droits de l'homme des personnes d'ascendance africaine constituent une préoccupation essentielle de l'Organisation des Nations Unies. La Déclaration et le Programme d'action de Durban reconnaissent que les personnes d'ascendance africaine ont**

**été victimes de l'esclavage, de traite des esclaves, et de la colonisation et continuent d'être victimes de leurs conséquences. Le processus de Durban a contribué à améliorer la visibilité des personnes d'ascendance africaine et a contribué à un progrès substantiel dans la promotion et la protection de leurs droits résultant d'actions concrètes prises par les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organismes internationaux et régionaux ainsi que la société civile. Malheureusement, en dépit de ces progrès, le racisme et la discrimination raciale, tant sous leurs formes directes qu'indirectes, en fait comme en droit, continuent de se traduire par des inégalités et des handicaps. La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, proclamée par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/237 et observée de 2015 à 2024, fournit un cadre solide permettant aux Nations Unies, aux États Membres, à la société civile et aux acteurs concernés de joindre leurs forces à celles des personnes d'ascendance africaine et de prendre des mesures concrètes pour la mise en œuvre du programme d'activités dans un esprit de reconnaissance, de justice et de développement. Elle constitue également l'occasion de capitaliser sur la Journée internationale des personnes d'ascendance africaine, qui a été observée en 2011 par la communauté internationale et de souligner la contribution majeure apportée par les personnes d'ascendance africaine à notre société et de proposer des mesures concrètes pour promouvoir leur pleine intégration et pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Les guadeloupéens qui sont pour l'essentiel d'ascendance africaine doivent donc se mobiliser au cours de cette décennie pour faire la paix avec eux mêmes .**

**JEAN PAUL ELUTHER**

## LES SYNDICATS DU CLUB MED INQUIETS

Les syndicats du Club Méditerranée se sont dit "inquiets" pour l'emploi lundi alors que le groupe français de villages de vacances doit passer sous l'égide du conglomérat chinois Fosun, désormais seul en lice pour son rachat. Vendredi, l'homme d'affaires italien Andrea Bonomi a annoncé qu'il renonçait à surenchérir sur la dernière offre du groupe chinois, qui valorise l'entreprise à près d'un milliard d'euros. "Les enjeux de retour sur investissement pour les nouveaux actionnaires seront, personne n'en doute, considérables. Et l'inquiétude des salariés suite aux multiples surenchères sur le Club en est d'autant plus palpable", a réagi FO dans un communiqué publié sur Twitter. Pour le premier syndicat du Club Med, "l'essentiel est que le Club retrouve finalement sa marche en avant... mais sans avoir à en payer le prix fort en termes d'emplois, de conditions de travail et de perspectives de développement dans ses bassins d'emploi historiques". L'Unsa évoque un changement de capital qui "fait peur". "Le Club Med a toujours travaillé avec de la clientèle étrangère et construit des villages partout dans le monde entier, mais on sent bien qu'il va y avoir une orientation stratégique tournée vers les Chinois (..). L'esprit GO (gentil organisateur), de partage et de convivialité, est menacé", s'est inquiété auprès de l'AFP Michel Braquet, délégué syndical central. Le syndicaliste a estimé qu'"il y aura forcément des réorganisations, des PSE (plans de sauvegarde de l'emploi), des changements de stratégie, qui mettront en péril les salariés". "Si les Chinois demandent des bénéfices tout de suite, on n'investira plus, on réduira les coûts, on fera des organisations différentes", a-t-il poursuivi. La CFTC du Club Med s'est pour sa part "réjouie que l'OPA se termine" parce qu'"ainsi les salariés pourront retrouver un climat de confiance, de stabilité et de sérénité".

## **UN RAPPORT EXPLOSIF SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE**

Dans le cadre de la politique de « modernisation de l'action publique », le ministre en charge du Budget et celui de la Santé avaient demandé il y plus d'un an aux deux corps d'inspection de mener une mission visant à « examiner tous les moyens permettant d'améliorer l'efficacité de gestion de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire ». L'IGF et l'IGAS ont donc planché sur la question et leurs observations, analyses, conclusions et propositions pour le moins « décoiffantes » ont été rendues publiques par la presse au moment des fêtes de Noël. Curieux paquet cadeau au moment où les questions liées à la politique de santé agitent tous les acteurs concernés, à différents titres d'ailleurs... Ce volumineux rapport de près de 400 pages ratisse large en insistant sur la diversité des opérateurs intervenant dans le dispositif de gestion tant de l'assurance maladie que des complémentaires santé, la « grande variabilité des niveaux d'efficacité parmi les gestionnaires » et la nécessité de réaliser de nouvelles économies sur la base de plusieurs pistes parmi lesquelles celle d'une « réorganisation structurelle de l'assurance maladie obligatoire » avec, à terme, la cible de deux seuls opérateurs de gestion « big devenant forcément beautiful »... Dans cette optique, il est clairement préconisé :

- à court terme, la reprise en gestion des étudiants par les CPAM et la reprise par la MSA des exploitants agricoles couverts par le Gamex ;
- à moyen terme, l'intégration de la gestion des régimes spéciaux au sein, selon les cas, de la CNAMTS ou de la MSA ; la reprise en gestion par les CPAM des fonctionnaires et affiliés aux sections locales mutualistes ; la rationalisation forte de la délégation de gestion maladie du RSI.

Ce rapport conjoint de l'Inspection des finances (IGF) et de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), publié lundi 15

décembre, réclame un bouleversement profond de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire des fonctionnaires au détriment de la qualité des services rendus à ces personnes... Ce qui n'a pas manqué de susciter de vives réactions, notamment de la Mutualité Fonction Publique (MFP) qui demande instamment au gouvernement de clarifier ses intentions au regard de ces orientations. Dans son communiqué du 23 décembre, la MFP constate que « les inspections ne planifient rien de moins que la fin de la gestion de l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires opérée depuis 70 ans par leurs mutuelles. Elles proposent à terme leur absorption par la Caisse nationale de l'assurance maladie ». La MFP s'insurge contre cette proposition radicale et rappelle que ce sont les fonctionnaires eux-mêmes qui se sont volontairement et librement regroupés pour organiser leur protection sociale compte tenu des obligations professionnelles liées à leur statut. Les ordonnances de 1945 à l'origine de la Sécurité sociale et la loi Morice de 1947 reconnaissent le besoin d'un régime particulier d'assurances sociales développées par les mutuelles de fonctionnaires. Particularismes que semblent totalement méconnaître les rapporteurs qui proposent une structuration du secteur autour de deux opérateurs de gestion (CNAMTS et MSA), considérant de ce fait les fonctionnaires comme des salariés tout au long du rapport. Or, ce modèle de gestion mutualiste a pourtant fait ses preuves. Le rapport le reconnaît d'ailleurs pleinement. La qualité du service rendu par les mutuelles, évaluée sur la base d'indicateurs communs avec les CPAM, est clairement reconnue par la CNAMTS elle-même qui a tout récemment salué leurs performances en constante progression depuis 2010. La très grande satisfaction des adhérents fonctionnaires qui plébiscitent à 89 % la gestion de leur régime obligatoire par leur mutuelle et dont 86 % se déclarent attachés à leur régime particulier d'assurance maladie et à sa gestion. Partant de ces constats, la MFP réfute la vision strictement budgétaire et de court terme des inspections et appelle au respect d'une méthode partenariale de travail avec la CNAMTS, qui a montré toute son efficacité au service de l'accès à la protection sociale pour tous. La MFP déplore ainsi un énième rapport sur les coûts de gestion comparés, aux dépens du service public rendu aux assurés et s'étonne de la sortie mi-décembre 2014 d'un document finalisé dès septembre 2013. Aussi, elle demande au gouvernement une clarification rapide sur ses intentions et appellera les 6 millions d'assurés fonctionnaires à la plus grande vigilance quand à l'avenir des conclusions de ce rapport. Dans le

contexte actuel de tension sociale qui s'est développé dans la fonction publique ces derniers mois et à l'avant-veille de l'engagement du processus de renouvellement du référencement sur la protection sociale complémentaire des agents de l'État, ce nouveau pavé dans la mare ne manquera pas de faire de sérieuses vagues ! Quelques rappels . La Mutualité Fonction Publique regroupe aujourd'hui 23 mutuelles ou unions de mutuelles professionnelles relevant des livres II et III du code de la mutualité, issues des trois fonctions publiques. En 2014, les mutuelles de la fonction publique, réunies au sein de la MFP, représentent :

au titre du régime obligatoire, 5 millions d'assurés et ayants-droit et 6 milliards d'euros par an de prestations versées ;

au titre du régime complémentaire, 4 millions d'adhérents actifs et retraités et 6,5 millions de personnes protégées, 3,6 milliards de cotisations encaissées (vie et non-vie) et plus de 3 milliards de prestations servies (vie et non-vie).

## **NOUVELLE BAISSSE DU PRIX DU PÉTROLE**

A Londres, le baril de Brent n'a cessé de creuser ses pertes dans le courant de la journée. Il est ainsi passé sous la barre des 55 dollars, avant de franchir le seuil des 54 dollars et se fixer autour de 53 dollars, soit une baisse de 6,21%. Il s'agit d'un plus bas de près de six ans. A New York, le Light Sweet Crude a franchi le seuil des 50 pour se placer à 49,95 dollars, avant de revenir à 50,20 dollars.

## **LA POPULATION DE LA GUADELOUPE EN 2012**

Selon l'INSEE, 410 335 personnes vivaient en Guadeloupe au 1er janvier 2012. Ces chiffres ont été rendus publics par décret le 24 décembre dernier. En ce qui concerne la Guadeloupe, 410 335 personnes y vivaient au 1er janvier 2012, contre 411 507 un an auparavant. Le détail communes:

- Les Abymes  
59 331 habitants



- Baie-Mahault  
30 259 habitants
- Le Gosier  
26 935 habitants
- Sainte-Anne  
25 169 habitants
- Petit-Bourg  
24 269 habitants
- Le Moule  
23 069 habitants
- Capesterre-Belle-Eau  
19 631 habitants
- Morne-à-l'Eau  
17 220 habitants
- Lamentin  
15 987 habitants
- Pointe-à-Pitre  
15 755 habitants
- Saint-François  
14 988 habitants
- Basse-Terre  
11 772 habitants
- Sainte-Rose  
11 772 habitants
- Trois-Rivières  
11 772 habitants
- Saint-Claude  
10 664 habitants

- Goyave  
8 240 habitants
- Gourbeyre  
8 030 habitants
- Vieux-Habitants  
7 757 habitants
- Bouillante  
7 603 habitants
- Pointe-Noire  
6 912 habitants
- Port-Louis  
5 728 habitants
- Grand-Bourg de Marie-Galante  
5 613 habitants
- Baillif  
5 415 habitants
- Anse-Bertrand  
5 131 habitants
- Petit-Canal  
5 131 habitants
- Deshaies  
4 340 habitants
- Capesterre de Marie-Galante  
3 410 habitants
- Saint-Louis de Marie-Galante  
2 623 habitants
- Terre-de-Haut  
1 824 habitants

- Vieux-Fort  
1 866 habitants

- La Désirade  
1 585 habitants

- Terre-de-Bas  
1 158 habitants

## **PRIX DU CARBURANT : LKP INSATISFAITE**

Dans une déclaration du 2 janvier signée par Elie Domota qui peut être consultée sur le site internet de l'UGTG , LKP déclare : « Le prix du baril de brut est passé à 53 dollars. Depuis le mois de juin 2014, c'est une baisse en continue de plus de 50%. Et pourtant nous, guadeloupéens, continuons à avoir des baisses au compte goutte. En France, aujourd'hui, le prix du gasoil est de l'ordre de 0,99 centimes et celui du super est de l'ordre de 1,17 €. Contrairement aux prétentions des décrets Penchard et Lurel, le prix des carburants n'est pas calqué sur le cours du brut. Le prix des carburants est fixé par la Sara et validé par le Préfet pour garantir aux compagnies pétrolières leurs marges bénéficiaires annuelles, négociées avec le ministère du budget. Voilà donc une entreprise privée en situation de monopole qui voit ses bénéfices garantis par l'Etat. Voilà la situation dans laquelle nous sommes. Le décret LUREL, tout comme le décret PENCHARD avant lui, n'est qu'un écran de fumée pour mieux nous arnaquer et pérenniser la pwofitasyon alors que les compagnies pétrolières continuent à acheter du carburant dans la Caraïbe (iles vierges américaines, Trinidad et Tobago...) à des prix déifiant toute concurrence, qu'ils nous revendent au coût de production de la Sara Martinique. L'Etat et les Collectivités de Guadeloupe sont en réalité les garants de cette pwofitasyon. Les échéances électorales sont proches, nul doute que nous verrons encore une petite baisse pour mieux nous kouyoné ».

## **FORMATION PROFESSIONNELLE : LE COMPTE PERSONNEL EN SERVICE**

Journée capitale pour la formation professionnelle en France. A partir de ce lundi 5 janvier, chaque actif français, salarié ou demandeur d'emploi, peut en effet activer sur le site [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) son compte personnel de formation (CPF), qui succède au droit individuel à la formation (DIF). Il pourra y cumuler toutes les heures de formation acquises, qui seront utilisables jusqu'à la retraite, y compris en période de chômage, ainsi que savoir à quelles formations il peut prétendre. Mesure clé de la réforme du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, le dispositif permet d'engranger jusqu'à 150 heures de formation. Pendant les cinq premières années, tout salarié à temps plein pourra accumuler 24 heures de formation par an. Une fois les 120 heures acquises, 12 heures par an pourront être acquises, jusqu'à atteindre les 150 heures, soit en deux ans et demi pour un temps plein. Pour cette première année d'entrée en fonction, l'enregistrement des heures de formation acquises au titre du DIF devra être effectué par les titulaires du compte. Ceux-ci doivent recevoir de leurs employeurs, avant le 31 janvier 2015, un décompte de leurs heures DIF acquises et non consommées via une attestation ou sur leur fiche de paie. Jusqu'à présent le DIF, qui pouvait atteindre 120 heures en six ans, ne pouvait être mis en oeuvre qu'à l'initiative de l'employeur. En outre, la formation était généralement entreprise en dehors du temps de travail, sauf disposition contraire. Les formations au titre du CPF seront en revanche initiées uniquement par le titulaire du compte, qui ne devra consulter son entreprise que s'il souhaite effectuer sa formation pendant son temps de travail. Il ne pourra désormais choisir que les formations répertoriées sur son compte personnel. Celles-ci, préalablement sélectionnées par les partenaires sociaux, auront pour caractéristiques de donner lieu à un titre, un certificat ou un diplôme et d'être en lien avec les besoins du marché du travail. Le cas des chômeurs ne disposant pas d'heures de DIF et se retrouvant donc avec un CPF vide fait actuellement l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux sur la possibilité d'abonder leurs comptes en heures de formation. Dans ce cadre, le Medef a proposé que soit accordé un crédit de 100 heures aux demandeurs d'emploi ayant un projet de formation. D'après un sondage en ligne Opinionway pour l'Afpa, premier organisme de formation professionnelle, 76% des actifs interrogés ont déclaré ne pas avoir

utilisé leur DIF au cours de leur vie professionnelle, tandis que 51% affirmaient ne pas avoir entendu parler du CPF. Sur les 2.034 actifs interrogés entre le 23 septembre et le 27 octobre 2014, 69% ont dit ne pas avoir suivi de formation professionnelle dispensée par un organisme de formation au cours des 12 derniers mois.

© 2014 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

## **A**FFAIRES MONDIALES

### **AIDER LES MIGRANTS À OPTIMISER L' ARGENT ENVOYÉ DANS LEUR PAYS**

Les envois d'argent des migrants devraient atteindre 436 milliards de dollars en 2014 et 540 milliards en 2016. L'éducation financière peut donc non seulement apporter un appui utile aux familles des migrants restées au pays mais elle aide aussi les migrants à gérer leur propre budget dans leur pays d'accueil. Les flux d'envois de fonds vers les pays en développement sont en constante augmentation. Selon la Banque mondiale, ils devraient atteindre 436 milliards de dollars en 2014 et 540 milliards en 2016. Les principaux pays bénéficiaires sont l'Inde, la Chine, les Philippines, le Mexique, le Nigéria et l'Égypte. Beaucoup d'autres pays africains sont aussi très dépendants de ces envois de fonds. Hélène Eggert, une autre formatrice, travaille aussi bien avec les migrants africains en France qu'avec leurs familles au Cameroun, son pays d'origine. Mme Eggert rentre à Douala, sa ville natale, deux fois par an pour expliquer aux familles d'émigrés qu'elles ne doivent pas trop attendre de leurs proches partis en Europe. "L'éducation financière est utile pour les travailleurs migrants mais aussi pour leurs familles restées sur place afin qu'elles tirent le meilleur parti de l'argent envoyé." «L'éducation financière est utile pour les travailleurs migrants mais aussi pour leurs familles restées sur place afin

qu'elles tirent le meilleur parti de l'argent envoyé», explique t-elle. Mme Eggert – qui vit en France depuis 1982 – insiste également sur le fait qu'avant même d'apprendre aux migrants comment procéder au mieux pour envoyer de l'argent chez eux, il est souvent nécessaire de les former à gérer leur propre budget. «La plupart des nouveaux travailleurs immigrés n'ont pas l'habitude de tenir un budget alimenté par un salaire mensuel fixe. Ils ne sont pas forcément familiarisés avec l'argent nécessaire pour vivre en Europe; donc, quand ils subissent la pression de leur famille pour leur envoyer de l'argent, ils arrivent facilement à s'endetter après avoir trop emprunté auprès des sociétés de crédit ou d'autres travailleurs immigrés», précise-t-elle. «Dans de nombreux pays africains, celui qui a réussi à partir en Europe et à trouver un emploi est considéré comme un héros qui peut sortir sa famille de la misère. Mais ils ne réalisent pas toujours que le coût de la vie dans un pays européen est beaucoup plus élevé qu'en Afrique», ajoute M. Bao. «Quand on approche de la période des vacances ou – dans le cas du Sénégal – quand le moment arrive de célébrer les fêtes religieuses traditionnelles, il est très difficile de résister à la pression de la famille restée sur place d'envoyer encore plus d'argent». La plupart des migrants envoient de l'argent chez eux grâce à des services de transferts financiers qui garantissent une mise à disposition rapide des fonds mais à un certain prix. En moyenne, le coût global pour envoyer des fonds avoisine les 9 pour cent. Mais de nouveaux moyens de transferts apparaissent peu à peu. M. Bao met en avant la possibilité d'acheter en ligne des denrées alimentaires qui sont ensuite livrées aux familles résidant au Sénégal. De cette façon, les migrants sont certains que leur argent sert à couvrir des besoins vitaux, car la tentation peut être grande de le dépenser dans des activités futiles. Mme Eggert mentionne également une nouvelle couverture de micro-assurance qui permet de fournir des prestations de protection sociale aux membres de la famille plutôt que de leur envoyer des espèces. Toutefois, ces mécanismes n'en sont qu'à leurs balbutiements. L'éducation financière peut aussi aider les travailleurs migrants qui planifient leur retour au pays et envisagent de lancer leur propre entreprise. «Les travailleurs migrants doivent pouvoir faire des choix éclairés quant au moment opportun pour emprunter, la meilleure manière d'épargner ou ce qu'il convient de chercher dans les clauses imprimées en petits caractères dans une police d'assurance», explique Séverine Deboos du Programme de finance solidaire de l'OIT . L'OIT a élaboré des outils de formation à

l'éducation financière comme ceux qu'utilisent Mme Eggert et M. Bao, ainsi que des programmes visant à renforcer les connaissances et les compétences requises pour gérer un budget de manière responsable, y compris les dépenses, l'épargne, l'emprunt et l'investissement. Des formations ont été dispensées dans des pays comme le Bénin, le Burkina Faso, le Cambodge, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kenya, le Mali, la Mauritanie, la Moldavie, le Maroc, Myanmar, les Philippines et le Sénégal. Des sessions de formation ont aussi été organisées en étroite coopération avec les autorités locales, les partenaires sociaux et les associations de migrants à Singapour, en Malaisie, en Thaïlande, en France, en Espagne et en Italie. L'OIT a conduit une recherche sur les envois de fonds des migrants et la microfinance, ainsi que des études de faisabilité sur l'utilisation d'une partie des envois de fonds des travailleurs migrants pour développer des produits de micro-assurance santé dans les pays d'origine comme le Mali, le Sénégal et les Comores. «Les envois de fonds sont l'expression de la solidarité des travailleurs migrants avec leurs familles et leurs communautés. C'est une source de financement privée et autonome qui franchit les frontières et qui peut aussi contribuer utilement à transformer les bénéficiaires de la migration de main-d'œuvre en facteurs de développement», souligne Samia Kazi-Aoul, du Service des migrations de main-d'œuvre de l'OIT. «L'égalité de traitement, la non-discrimination et l'accès au travail décent sont indispensables pour améliorer les revenus des travailleurs immigrés et leur capacité à contribuer au développement», conclut-elle.

## **L'Accord Tripartite est un marché de dupes, selon Edmonde Beauzile**

La présidente de la Fusion des sociaux-démocrates, Edmonde Supplice Beauzile, rejette d'un revers de main l'accord du 29 décembre expliquant article par article, les raisons pour lesquelles, selon son Parti, cet accord est un marché de dupes, qui ne prédit rien de concret pour une sortie de crise.

## **HAÏTI : RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DES LOIS HOPE II et HELP**

Depuis novembre, Haïti a tenu plusieurs rencontres à Washington dans le cadre du renouvellement de la loi HOPE II (Haitian Hemispheric Opportunity Through Partnership for Encouragement) qui arrive à échéance en 2018 et la prolongation de la loi HELP (Haiti Economic Lift Program) qui arrive à échéance 2020. Rappelons que la loi HOPE permet aux États-Unis d'importer en franchise un quota de vêtements en provenance d'Haïti, quant à la Loi HELP elle a pour objectif de prolonger jusqu'à 2020, la Loi HOPE I et II votée en 2008. Haïti dans ces rencontres recherchait le maximum d'appui concernant le renouvellement de la loi HOPE II mais aussi la prolongation du projet de loi HELP à partir de 2020 pour une autre période 10 ans. Projet de loi qui sera introduit le 12 janvier prochain, par le Sénateur Bill Nelson (D-FL). Par ailleurs, Haïti a reçu une bonne nouvelle en décembre dernier concernant l'augmentation de son quota d'exportation de textile, qui augmente de plus de 10 millions de m<sup>2</sup>, passant de 322,629,971 m<sup>2</sup> en 2013 nouvelle-limite-d-exportation-de-vetements-en-provenance-d-haiti à 332,915,916 m<sup>2</sup> pour 2014, selon un email envoyé à Carl-Frédéric Madsen, Président de l'Association des industries d'Haïti (ADIH), par Maria Dybczak, de l' « Office of Textiles and Apparel » (OTEXA) qui rappelle et précise « HOPE prévoit un traitement en franchise de droits pour certains articles de vêtements importés directement d'Haïti. Une des préférences dans le cadre de HOPE est connu comme - programme de valeur ajoutée - qui exige que les vêtements répondent à un pourcentage minimum de valeur ajoutée en Haïti [...] Le programme est soumis à une limitation quantitative, qui est calculé en pourcentage du total des importations de vêtements aux États-Unis, pour chaque période annuelle de 12 mois. Pour la période annuelle de 20 décembre, 2014 au 19 décembre 2015, la quantité des importations admissibles au traitement préférentiel dans le cadre du programme de création de valeur ajoutée est de 332,915,916 m<sup>2</sup> équivalent. Un avis annonçant le nouveau niveau de quota a été publiée dans le Federal Register [...] » Notez que selon Carl-Frédéric Madsen, de janvier 2014 à septembre 2014, le total des emplois dans l'industrie textile, est passé de 32,655 (dont 26,052 grâce à la loi HOPE) à 36 340 (dont 27 741 grâce à la loi HOPE).



## **LE COSTA RICA ET LE TOURISME**

Les autorités dans le secteur du tourisme prédisent que 2015 sera une année positive dans le pays, mais considère qu'ils ont une forte compétition régionale, à savoir, Nicaragua, Panama, Colombie et Cuba. De janvier à septembre de 2014, le Costa Rica a reçu plus de 2 190 000 touristes et les estimations disent que l'année aura plus de 2,4 millions qui sont entrés dans le pays en 2013 et généré \$ 2,427 milliards. Nous devons corriger plusieurs problèmes, mais le coût électrique est la clé et le gouvernement n'a pas compris que les prix actuels alourdissent le prix de l'hébergement, a déclaré Gustavo Araya, directeur exécutif de la chambre costaricienne de Hôtels CCH) pour le journal en ligne crhoy.com. Le financement de l'industrie du tourisme et l'hôtellerie est un autre point de renforcer cette 2015, car selon le surintendant des institutions financières, seulement 3,5 % de son portefeuille de prêts du pays va à ce secteur, a-t-il dit. La compétition régionale, Pablo Heriberto Abarca, directeur exécutif de la Chambre nationale du tourisme, a déclaré que le concours régional se concentre sur des pays comme le Nicaragua, Panama, Colombie et Cuba, où il prédit un afflux de touristes américains, le plus grand marché sortant vers le Costa Rica est maintenant ajouté. L'exécutif a expliqué que les voisins le Nicaragua accueillera les visiteurs qui préfèrent la péninsule frontalière de Guanacaste, pour réduire les coûts, et la même chose arrive avec le territoire limitrophe au Panama. Le Costa Rica est un pays de 4,7 millions de personnes, dont les principales attractions sont les beautés naturelles, les destinations de l'aventure et les large biodiversité totalisant 4,5 pour cent du total mondial. Dans cette Amérique centrale le tourisme emploie directement plus d'un demi-million de personnes et son chiffre d'affaires représente près de 10 pour cent du produit intérieur brut (PIB).

## **LE PHÉNOMÈNE VIDÉO AU NIGÉRIA**

Avec 1200 films produits chaque année en vidéo, le Nigeria est devenu l'un des producteurs de fiction les plus prolifiques au monde. La plupart de ces œuvres sont de faible qualité et leur budget cumulé sur une année ne dépasse pas celui d'un seul " gros

" film français. Mais l'impact populaire de cette production nigériane atteint des niveaux impressionnants et s'étend peu à peu à l'ensemble du continent noir. Ce livre montre comment le plus grand pays d'Afrique se raconte et se met en scène en copiant sans état d'âme et avec une énergie impressionnante les recettes du cinéma populaire. L'expérience de cette " industrie vidéo " locale apparue spontanément et sans aucun soutien extérieur nous amène à méditer sur la vitalité d'une Afrique que l'on déclare si souvent sinistrée. De cette production vidéo effervescente, pourrait surgir aussi, dans les années à venir, un renouveau du cinéma africain ancré, cette fois, dans ce qui lui a le plus manqué tout au long de son histoire : le public.

© 2014 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

## SANTÉ

### CERTAINS OBÈSES SONT PROTÉGÉS ?

Environ un quart des personnes obèses ne souffrent pas de complications susceptibles de provoquer une crise cardiaque, une attaque cérébrale, ou de générer un diabète. Pourquoi ? Des scientifiques américains ont incité 20 personnes obèses à se nourrir davantage pendant plusieurs mois et ont découvert qu'environ un quart d'entre elles étaient toujours en bonne santé en dépit de la prise de kilos supplémentaires. Cette étude publiée le 2 janvier 2015 dans le Journal of Clinical Investigation a été conduite par des scientifiques de la Washington University School of Medicine de St Louis, dans le Missouri. Les sujets de l'étude ont été encouragés à prendre 1.000 calories supplémentaires par jour, en allant manger notamment dans des établissements de restauration rapide, dans le but d'augmenter leur poids de 6%. "Ça n'a pas été facile à faire. C'est aussi difficile de faire gagner du poids à des gens que de leur en faire perdre", a expliqué Elisa Fabbrini, professeur adjointe de médecine et principale auteure de l'étude. Ceux qui ne souffraient pas d'affections liées traditionnellement à l'obésité, telles qu'une résistance à l'insuline, un taux de cholestérol important, une

pression sanguine élevée ou un excès de graisses dans le foie, ne présentaient toujours pas ces complications après avoir pris sept kilos supplémentaires, selon l'étude. Les résultats corroborent ainsi ce que les scientifiques avaient déjà observé au sein de la population normale : environ un quart des personnes obèses ne souffrent pas de complications susceptibles de provoquer une crise cardiaque, une attaque cérébrale, ou de générer un diabète. En revanche, l'état de santé de ceux qui avaient déjà des problèmes métaboliques avant la prise de poids s'est aggravé après ce régime calorique. Toutes les personnes ayant participé à l'étude ont ensuite été suivies par des diététiciens pour perdre les kilos pris et ont fait l'objet d'un documentaire sur HBO intitulé "Weight of the Nation" (Le poids du pays). L'obésité concerne aujourd'hui la quasi-totalité de la planète, y compris de nombreux pays émergents : selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 35 % des adultes dans le monde sont atteints d'obésité ou de surpoids. Les complications associées, en particulier le diabète et les maladies cardiovasculaires, entraînent le décès d'au moins 2,8 millions personnes chaque année. En France, l'obésité concernait 15 % des adultes en 2012, contre seulement 6,1% en 1980. Toutefois, les données les plus récentes, datant de 2012, sont porteuses d'espoir : pour la première fois en plus de 30 ans, la progression de l'obésité ralentit enfin dans notre pays. Les auteurs affirment avoir ainsi mieux compris comment distinguer les personnes obèses les plus susceptibles de développer des complications. "Une autre différence touche à la fonction génétique dans le tissu graisseux", ont souligné les auteurs de l'étude, qui montre que des personnes en excès de poids avec un métabolisme normal avaient davantage de gènes régulant leurs graisses. "L'activité de ces gènes se développe même quand les personnes au métabolisme normal gagnent du poids. Ce qui n'est pas vrai chez les personnes qui présentent un métabolisme anormal", précise l'étude. D'autres études devront toutefois être menées pour déterminer pourquoi certaines personnes obèses sont plus susceptibles de développer des complications. "Est-ce la génétique, un régime alimentaire particulier, l'activité physique, la santé psychique ou les microbes ?", s'est demandé Samuel Klein, directeur du Washington University's Center for Human Nutrition.

© 2014 La Nation

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

# MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

## ASIE

La Bourse de Tokyo a entamé lundi l'année 2015 par un recul de 0,24%, affectée par le manque d'entrain de Wall Street vendredi et les inquiétudes sur la croissance en Europe. L'indice Nikkei a perdu 42,06 points à 17.408,71 et le Topix, plus large, a cédé 6,42 points (0,46%) à 1.401,09. La perspective du lancement d'un programme d'assouplissement quantitatif dans la zone euro, renforcée pendant le week-end par une interview du président de la Banque centrale européenne Mario Draghi, a fait plonger l'euro à un plus bas de neuf ans de 1,1860 dollar dans les premiers échanges en Asie, après déjà une dépréciation de 12% en 2014. L'euro/yen a reculé dans la foulée, emportant des valeurs comme Mazda qui a perdu 2,72% à 2.848 yens. Une baisse d'un yen de la devise japonaise face à l'euro entraîne un manque à gagner de 1,5 milliard de yens pour le constructeur automobile. Le groupe de luxe Sekido a chuté de 6,16% à 137 yens après avoir réduit ses prévisions de résultats pour son exercice clos en février et annulé son dividende. En séance, le titre a perdu jusqu'à 10,3%. A la hausse, JVC Kenwood a bondi de 11,03% en réaction à un article du journal Nikkei qui évoque une de ses dernières innovations, un système d'aide à la conduite. Dans l'ensemble, les investisseurs japonais sont optimistes pour l'évolution du Nikkei en 2015, après la hausse de 7,1% de l'indice en 2014. Le Premier ministre Shinzo Abe, dont la politique est favorable à la Bourse, a été conforté au pouvoir par les élections législatives de décembre et il a reporté à avril 2017 la prochaine hausse de la TVA. D'ici là, la Banque du Japon devrait maintenir une politique monétaire ultra-accommodante, note Stefan Worrall, responsable actions chez Credit Suisse à Tokyo.

## ÉTATS UNIS

La Bourse de New York a fini lundi en baisse de 1,84%, l'indice Dow Jones cédant 327,62 points à 17.505,37 points. Le S&P-500, plus large, a perdu 37,44 points, soit 1,82%, à 2.020,76 points. Le Nasdaq Composite a reculé de son côté de 73,64 points (1,56%) à 4.653,17 points. Ces données sont susceptibles de varier encore légèrement.

## EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en baisse et l'euro a touché un plus bas de neuf ans face au dollar en raison de nouvelles inquiétudes sur le sort de la Grèce dans la zone euro et de la forte chute des cours du pétrole. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en baisse de 140,93 points, soit 3,31% à 4.111,36 points. Le Footsie britannique a perdu 2% et le Dax allemand 2,99%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a abandonné 3,7% et le FTSEurofirst 300 2,25%. Tous les indices sectoriels ont fini dans le rouge, sauf celui de santé qui a gagné 0,12%. Sur le plan macroéconomique, l'inflation en Allemagne a encore ralenti en décembre (+0,1% sur un an) pour retrouver son rythme le plus faible depuis plus de cinq ans. Avec un tel niveau de hausse des prix, de plus en plus d'intervenants s'attendent à ce que la Banque centrale européenne (BCE) adopte dès sa réunion du 22 janvier de nouvelles mesures non conventionnelles pour lutter contre le risque de déflation dans la zone euro. Au plan politique, face au risque d'une sortie de la Grèce de la zone euro en cas de victoire du parti de gauche anti-austérité Syriza, Berlin a dit n'avoir pas changé de position sur la Grèce, souhaitant toujours stabiliser la zone euro avec tous ses membres. En outre, l'Allemagne estime que la zone euro a mis en place de nouveaux mécanismes qui limitent les risques de contagion. Mais ces déclarations n'ont pas suffi à rassurer les investisseurs, les valeurs bancaires et celles liées à l'énergie accusant les plus fortes baisses de Stoxx 600. La Bourse d'Athènes a fini en repli de 5,63%, tandis que le rendement des obligations souveraines grecques a pris près de 20 points de base à 9,60%. Le titre de la Banque nationale de Grèce a plongé de 7,43%.

## CHANGE

L'euro poursuivait sa baisse sous 1,20 dollar lundi, toujours plombé par des spéculations sur la mise en place prochaine de nouvelles mesures de soutien à la zone euro et sur la sortie de la Grèce de la zone euro. Vers 17H00 GMT (18H00 HEC), la monnaie unique européenne valait 1,1919 dollar, contre 1,2002 dollar vendredi vers 22H00 GMT. L'euro, qui vient d'achever sa pire année depuis 2005 face au billet vert, est tombé en début d'échanges asiatiques lundi à 1,1864 dollar, son niveau le plus faible depuis mars 2006. Mercredi soir, la monnaie unique valait encore 1,2097 dollar. La

devise européenne baissait également face à la monnaie nippone, à 142,69 yens - tombant même vers 15H40 GMT à 142,30 yens, au plus bas depuis le 10 novembre - contre 144,58 yens vendredi. Le dollar aussi perdait du terrain face à la devise japonaise, à 119,74 yens contre 120,46 yens vendredi. "2015 débute avec fracas pour l'euro", commentait Angus Campbell, analyste chez FxPro. Vers 17H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à la monnaie unique européenne, à 78,23 pence pour un euro, et baissait face au dollar, à 1,5231 dollar pour une livre, tombant même en début d'échanges asiatiques à 1,5176 dollar, au plus bas depuis début août 2013. La devise suisse restait quasi stable face à l'euro, à 1,2014 franc pour un euro, et reculait face au billet vert, à 1,0082 franc pour un dollar, après avoir atteint vers 12H35 GMT 1,0108 franc, son niveau le plus faible depuis fin septembre 2010. La devise chinoise a terminé à 6,2201 yuans pour un dollar, contre 6,2077 yuans vendredi. L'once d'or a fini à 1200 dollars au fixing du soir, contre 1172 dollars vendredi.

© 2014 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

# **M**ANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

## **LA COMMUNICATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DANS LE DOMAINE DE LA PROCÉDURE CIVILE**

Le décret n° 2014-1633 du 26 décembre 2014, publié au Journal officiel du 28 décembre 2014, modifie le décret n° 2010-434 du 29 avril 2010 relatif à la communication par voie électronique en matière de procédure civile et portant adaptation au droit de l'Union européenne. Ce texte concerne les magistrats, les greffiers, les huissiers de justice et les avocats. Pour les auxiliaires de justice et le ministère public, l'identification réalisée lors des transmissions par voie électronique vaut signature électronique. Cette disposition, qui est applicable jusqu'au 31 décembre 2014, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2018. Le décret tire également les conséquences procédurales de la disparition de l'exequatur pour



l'exécution des décisions civiles et commerciales visées par le règlement n° 1215/2012 du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Ce règlement entre en vigueur le 10 janvier 2015. Enfin, le décret prévoit les adaptations procédurales nécessaires pour l'application du règlement n° 606/2013 du Conseil du 12 juin 2013 relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile, qui entre en vigueur le 11 janvier 2015. Ce décret entre en vigueur le lendemain de sa publication, soit le 29 décembre 2014. Les dispositions de l'article 2 s'appliquent, à l'exception des II, V et VI, aux actions judiciaires intentées, aux actes authentiques dressés ou enregistrés formellement et aux transactions judiciairement approuvées ou conclues à compter du 10 janvier 2015. Les décisions rendues dans les actions judiciaires intentées, les actes authentiques dressés ou enregistrés formellement et les transactions approuvées ou conclues avant le 10 janvier 2015 demeurent dans le champ d'application du règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale. Les II, V et VI du même article s'appliquent aux mesures de protection ordonnées à compter du 11 janvier 2015, quelle que soit la date à laquelle la procédure a été engagée.

## **BRÉSIL : AUGMENTATION DU SALAIRE MINIMUM**

Le gouvernement fédéral du Brésil a publié au Journal officiel brésilien du 30 décembre 2014, un décret du 29 décembre 2014 relatif au salaire minimum. A partir du 1er Janvier 2015, le salaire minimum mensuel, actuellement de 724,00 réaux (R\$), sera de 788,00 (R\$). Ainsi, le salaire minimum journalier sera de 26,27 (R\$) et le salaire horaire de 3,58 (R\$). Le rapporteur du projet de loi du budget 2015 a annoncé ce salaire minimum serait arrondi à 790 (R\$). La valeur du salaire minimum au Brésil est calculée à partir en tenant compte de l'inflation de l'année précédente et de la croissance du produit intérieur brut réel (PIB) deux ans auparavant.

© 2014 La Nation

**RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD ELUTHER ET LE CABINET DE CONSULTANT INTERFACE**

# T TABLEAU DE BORD

## LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2015 à 9,61euros de l'heure. Avec cette hausse , le salaire minimum passe à 1457,52 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum devrait être différent .

## INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au troisième trimestre 2014, l'indice de référence des loyers est de 125,24 et augmente de 0,47% sur un an. .

## INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

## INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

## POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

## OFFRE

PIB 2013 : **8103** dont 34 % de PIB non marchand ( 2 732 )

IMPORTATIONS 2013: **2897**

RESSOURCES TOTALES : 11 000

## DEMANDE

CONSOMMATION 2013: 8 491 ( **4928** ménages et **3563** administration )

INVESTISSEMENT 2013 : **1465**

EXPORTATIONS 2013 : **830**

DEMANDE TOTALE : 11 000

## PRIX

NOVEMBRE 2014 : -0,2 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.



## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C D E) en novembre 2014: 74270 ( 0,2% sur un mois et 5 % sur un an ).

OFFRES D'EMPLOI en novembre 2014 : 720 ( - 1 % sur un mois ).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

[http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire\\_economique\\_c/](http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/)

**LA NATION POUR VOUS INFORMER**

**DIFFUSER LA PÉTITION POUR FAIRE  
BAISSER LES IMPOTS LOCAUX SUR LE  
NET QUI PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ SUR  
LE SITE DE LA CONVENTION POUR  
UNE GUADELOUPE NOUVELLE**

**ET**

**SIGNER LA**